

Eclairage public

Extinction de 1 h à 5h30

Du 15 août 2022 au 15 octobre 2022



Suite à la réunion publique du 22 juin, à la [délibération](#) du 25 juillet 2022 et à [l'arrêté](#) du 29 juillet 2022, **l'éclairage public sera éteint de 1h à 5h30 tous les jours de la semaine** sur les voies suivantes :

- * Rue des Balaguas
- * Chemin de Bordevieille
- * Patus de Bordevieille
- * Impasse des Chevreuils
- * Impasse du Clos du Château
- * Chemin d'Enberné
- * Impasse des Faisans
- * Chemin de Landery (de la route de Larra au chemin Abeillard)
- * Route de Larra (de la Place du 8 mai 1945 à la rue des Tournesols)
- * Impasse des Paons
- * Impasse de Pièce Grande
- * Rue de la Plaine
- * Impasse de Ricanselle
- * Rue des Vignes

L'extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit s'inscrit dans une démarche d'économies d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques, participe à la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité et la santé humaine.